

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي
للجامعة

Réf. n° : 04/CPU/UKMO/2014

Ouargla, le : 04/11/2014

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE EXTRAORDINAIRE DE L'UNIVERSITE
04/11/2014

L'an deux mil quatorze et le quatre du mois de novembre, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université dans sa session extraordinaire, présidé par M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 08 : 30 et s'est achevée à 12 : 35' du même jour, et dont l'ordre du jour a porté sur :

- Présentation bilan d'étape ;
- Plans de développement des Départements et des Facultés/Instituts .

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents M. le Recteur a ouvert la séance de travail par rappeler aux présents les derniers événements, au termes de protestations de la part d'une catégorie candidats au master au titre de l'année universitaire 2014/2015. Cette protestation est injustifiable et n'a pas lieu de l'être et ce, au regard de la transparence qu'a caractérisé la gestion de ce dossier, notamment à travers l'application stricte de l'arrêté 363 du 9 juin 2014 d'une part et d'autre part de la proportion extrêmement élevée des retenus (88,36%).

Par ailleurs a-t-on relevé un manque flagrant en matière de communication de la part des différents responsables au sein des facultés ; dans la plupart des cas les étudiants ne sont ni reçus ni informés des procédures entreprises à cet effet (modalités de classement entre autres). En enchaînant dans le même sens M. le Recteur se plaignait du manque de rigueur et de procédures à entreprendre à l'égard des perturbateurs (identification et informations complètes). Toute personne frappant aux portes des responsables, doit être accueillie, écouter et lui prodiguer toutes les explications nécessaires. cependant, l'ouverture d'un registre (date, identification de la personne, objet de la rencontre) est

impératif.

Ces derniers seront de facto privés de candidature au sein de notre établissement pour les années futures (Attestation de prise de connaissance des conditions d'accès au master et Décision du Conseil Scientifique de l'Université du 06 avril 2014 faisant foi), alors que de nouveaux critères de classement et de sélection seront mis en exergue pour les prochaines candidatures.

Par la langue de chiffres, M. le Recteur est revenu à la progression pédagogique, à travers les taux d'échecs et de réussite dont des situations contradictoires laissent à soulever moult interrogations. Près de 50% ajournés et 97 % des admis ???

La question du rachat est à revoir dans le fonds et les délibérations doivent être ponctuées selon les règles de l'art. Des complaisances certaines caractérisent l'exagération des notes attribuées.

Le prétexte de la langue, handicap pour les étudiants du SNV, n'a pas lieu de l'être et ne se justifie nullement à un moment où nous sommes censés diffuser les enseignements en langue arabe (officielle) comme le stipule la réglementation en vigueur. Cette situation est inacceptable à un moment où tous les moyens ont été déployés (acquisition notable de fonds documentaires entre autres). Des instructions ont été données aux responsables de la faculté SNV d'y remédier dans l'immédiat à cette situation.

Sitôt accordée la parole à M. Le Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure des Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation afin d'en faire le point à l'égard de certains aspects ayant trait à la pédagogie, notamment en ce qui attrait au respect du chronogramme pédagogique 2014/2015. ce dernier connaît de nouveau le non-respect des actions à entreprendre. A titre illustratif, à cette date :

- Aucun département n'a envoyé le canevas dûment rempli, relatif à l'attribution des thèmes de PFE.
- Non remise des fichiers du Service National, fixé au 30/10/2014
- Les conseils de disciplines, 96% des départements et 98 % pour les facultés et instituts n'ont pas encore procédé aux élections et leurs installations.
- Les textes régissant la gestion pédagogique demeurent en dormance. On n'est pas à jour, faute de lecture et d'application du cadre réglementaire. Le rectorat n'a ménagé le moindre effort en saisissant de manière automatique les facultés et instituts.

Par ailleurs des dysfonctionnements sont relevés à l'image de :

- Des retards notables ont été enregistrés dans la progression pédagogique, chose qui se répercutera négativement sur l'achèvement des programmes d'enseignement et la programmation des examens dans les délais impartis.
- L'étude des dossiers de candidatures au concours de doctorat a révélé des insuffisances inacceptables dans l'établissement des documents pédagogiques : les relevés de notes et document descriptif annexé au diplôme en témoignent

largement.

- Les **C.P.M.** (Comité Pédagogique de la Matière) et **C.P.N** (Comité Pédagogique du Niveau) sont en inactifs. Aucune mesure n'est prise quant à certains TD et TP qui n'ont pas encore démarré.
- Le suivi des étudiants stagiaires, en milieu professionnel, doit être pris en charge par les enseignants des départements. Les partenaires économiques (entreprises) ont manifesté leur désarroi à l'égard de cette situation.
- Les sites des facultés dont les pages consacrées aux départements sont dans la majorité vides et dénudées d'informations nécessaires (emplois du temps, staff, encadrement, activités...etc.).

La parole fut ensuite accordée aux chefs de départements qui ont présenté simultanément leur bilan d'étape. En prêtant oreille attentive à chaque intervenant, M. le Recteur a interpellé à chaque occasion les responsables au niveau des différentes entités pédagogiques (départements, facultés et instituts) en leur prodiguant des orientations qui se résument principalement dans :

- Certaines constatations par rapport au plan de développement projeté dans un futur proche qui, malheureusement n'a pas vu des perspectives palpables. En citant à titre d'exemple le devenir de l'exploitation agricole, malgré tous les efforts déployés quant à sa réhabilitation (aménagements), nouvelles dotations demeure sous exploitée et ne répond pas encore aux attentes pédagogiques et scientifiques ;
- Se projeter dans le futur, en termes de gestion et suivi des actions. Des efforts considérables doivent être déployés dans ce sens. En citant comme exemple le département de génie-civil et d'hydraulique qui, manifestement la plus ancienne entité mais demeurent en dormance et ne répond pas aux attentes escomptées.
- Prôner pour une formation du personnel sur place et de la stabilité des responsables. Chacun doit connaître à la fois ses devoirs et ses obligations pour une gestion efficace et durable. Les doyens et directeurs d'instituts sont des ordonnateurs secondaires et doivent accomplir leurs pleines missions comme le stipule le cadre réglementaire.
- Axer les dotations sur les équipements lourds, pour l'année 2015 Les propositions doivent parvenir au rectorat d'ici le 30 novembre 2014 ;
- Sur le plan progression pédagogique, aucun examen ne sera programmé si le contenu des programmes n'est pas réellement achevé et les TD et TP n'ont pas été effectivement réalisés. Chaque département est appelé à procéder par établir un état des lieux par matière en termes de progression ;
- Intransigeance à l'égard des cas disciplinaires, l'arrêté N° 371 du 11 juin 2014 est venu en termes d'actualisation du dossier. La mise en place des conseils doit avoir lieu dans les plus brefs délais et en parfaite compatibilité avec l'arrêté en

question ;

- L'organisation des premières mastérielles, aux niveaux des facultés et institut, serait une occasion pour la prise en charge réelle et le suivi des étudiants en M2. Comme il est opportun que chaque faculté/Institut doit tenir informer les étudiants du contenu de l'arrêté N° 363 du 9 juin 2014 qui porte sur les conditions d'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de master ;
- Comptabiliser les absences des étudiants et assainir les situations au moment opportun. L'application de la réglementation en vigueur revêt un caractère obligatoire pour tous ;
- Le manque relevé dans certaines matières, non couvertes à ce jour. La mutualisation des moyens humains est un impératif. Affecter et échanger les enseignants doit être entrepris de manière automatique entre facultés.
- Assainir les retardataires (étudiants post-gradués) qui n'ont pas encore soutenus leurs mémoires et thèses et ce dans les délais impartis ;
- Sensibiliser les doctorants quant aux productions scientifiques (publications) qui doivent paraître dans des revues de renommée ; catégories par champs disciplinaire. Comme il est opportun de faire en profiter les doctorants des stages de courte durée.
- Revoir la participation à certains séminaires payants, à l'image de ceux qui se tenaient en Turquie ou en Tunisie dont l'impact scientifique est quasi absent, si ce n'est que d'action rentrant dans un souci de tourisme scientifique.
- Se pencher sur la préparation de dossiers de master type professionnel et ce pour l'année 2015/2016. Notre établissement requiert plus de 87 % d'offres habilitées de type académique et seulement 11 offres de type professionnel. Il est certain que des formations d'ingéniering profiterait à la fois au secteur économique placé à travers l'assiette régionale mais aussi d'offrir davantage de d'opportunités d'emploi aux diplômés de l'université.
- Nombreuses sollicitations émanant de la part des collègues enseignants pour le prêt de documentation. Une suite favorable leur avait été accordée à condition de se conformer au règlement intérieur régissant les bibliothèques.

Avant la levée de la séance de travail la parole est accordée au Secrétaire Général de l'Université qui a résumé son intervention dans deux points essentiels :

- L'opération recrutement du personnel administratif vient d'être achevée et l'affectation des agents aura lieu incessamment permettant ainsi de combler au déficit enregistré çà et là. La priorité sera accordée aux facultés de médecine, des hydrocarbures, des énergies renouvelables, des sciences de la terre et de l'univers. et à l'institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives.

- La gestion du personnel administratif doit obéir au cadre réglementaire en prenant dans un premier temps les mesures qui s'imposent et ne mettre quiconque à disposition de la direction qu'après avoir achevé toutes les procédures nécessaires.

Ainsi épuisés les points débattus, et avant la levée de la réunion, M. le recteur a remercié tous les présents en les exhortant à multiplier les efforts. La séance fut levée le même jour de la même date à 12 H 35 '.

Recteur de l'Université
Pr. Ahmed BOUTARFAIA

